

inquiétude que nous cause cette apparente inconséquence de votre part et vous engager à ne pas perdre de vue nos recommandations pendant que se poursuit l'étude de cette mesure législative par les voies appropriées.

Cette question a certainement donné lieu à d'autres échanges de correspondance.

M. Mahoney: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Étant donné que M. Gracey a fourni au député une copie de la lettre qu'il m'a écrite, peut-être lui a-t-il également communiqué copie de ma réponse et dans ce cas le député consentirait-il à la consigner aussi.

M. Burton: Monsieur le président, M. Gracey ne m'a pas communiqué la réponse. Je pensais que le secrétaire parlementaire l'aurait fait lui-même parce que, d'après mon interprétation de la copie de sa lettre, il était évident qu'une copie m'était expédiée. Le secrétaire parlementaire aurait donc pu me fournir une copie de sa réponse. Je suis certain qu'il a eu d'autres entretiens avec M. Gracey. Peut-être une certaine confusion s'est-elle produite. En vérifiant au hansom il semblerait qu'il s'est produit une certaine confusion entre les deux sujets de discussion c'est-à-dire d'une part celle des règles transitoires et, d'autre part, la question de savoir si les cultivateurs pourraient utiliser à la fois la comptabilité de caisse pour une partie de leurs opérations et la comptabilité d'exercice pour l'autre. Il est possible qu'une certaine confusion ait régné ce que je suis prêt à admettre sur la base des documents que nous avons ici. Mais le malentendu qui s'est produit démontre la nécessité de discussions complémentaires sur certaines de ces questions.

Cet organisme et quelques autres ont par des instances demandé au gouvernement d'autoriser les cultivateurs à utiliser le système actuel pendant encore un an jusqu'à ce qu'on puisse en mettre au point un nouveau qui serait plus satisfaisant pour tous les intéressés. C'est une proposition raisonnable. Elle ne signifie pas que nous accepterions à titre permanent dans cette nouvelle loi l'ancienne notion du troupeau de base mais elle prévoirait une période transitoire que j'estime justifiée et qui fournirait le temps nécessaire pour élaborer un nouveau système acceptable qui tiendrait compte des problèmes qui se posent à certains.

Il n'y a qu'une question que j'aimerais soulever et c'est au sujet de nos propositions où nous voulons qu'il soit tenu compte de certains des problèmes spéciaux auxquels font face les cultivateurs concernant l'application de l'impôt sur les gains en capital. Notre parti a clairement établi qu'il était favorable au principe fondamental de l'impôt sur les gains en capital. En fait, nous croyons qu'il aurait dû aller plus loin. Nous reconnaissons également que, pour certains groupes au Canada, la nature de leur profession pose des problèmes spéciaux. Cet impôt devrait tenir compte davantage des difficultés que connaissent ceux qui exploitent des petits commerces. J'entends par là les petits cultivateurs et leur groupe est le plus nombreux dans cette catégorie, autant que je sache.

C'est pourquoi, quand la Chambre était saisie de la question au milieu de novembre, j'ai proposé au nom du Nouveau parti démocratique un amendement à la propo-

[M. Burton.]

sition conservatrice qui, selon moi, serait raisonnable et tiendrait compte de certains des tracas qu'ont à subir les cultivateurs. En fait, il y aurait une disposition qui permettrait de résoudre les problèmes de cession de fermes entre membres d'une même famille, soit par vente soit par legs. En second lieu, il y aurait une disposition de roulement et, en troisième lieu, une disposition concernant les cultivateurs dont la ferme constitue le fonds d'épargne au moment de la retraite. Il y aurait une disposition qui régirait cette situation. J'aimerais demander au gouvernement s'il s'est réellement penché sur la situation qu'il ferait aux cultivateurs s'il les accablait de l'impôt sur les gains en capital, et si nous avons des raisons d'espérer que le gouvernement agira en conséquence en présentant des amendements appropriés qui tiendraient dûment compte de cette situation spéciale.

M. Mazankowski: Monsieur le président, je suis heureux de participer au débat sur cet aspect du bill dont nous sommes saisis, vu surtout la présence d'un aussi grand nombre de distingués députés de l'opposition. C'est encore mieux que pendant la période des questions. J'espère que cela indique à quel point cette partie du bill les préoccupe...

Une voix: Vos premières banquettes sont vides.

M. Mazankowski: Je puis m'occuper de vous n'importe quand. Si vous voulez vous lever et faire un discours, je serais heureux de l'entendre. Par contre, si vous n'êtes pas prêt à prendre la parole, peut-être feriez-vous mieux de vous rasseoir et de m'écouter car vous pourriez apprendre quelque chose.

J'espère que la présence d'un aussi grand nombre de députés aujourd'hui est une indication de l'intérêt véritable qu'ils portent à ce débat.

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Qu'on me permette de rappeler les députés à l'ordre et de leur demander de laisser parler le député de façon que je puisse entendre ce qu'il dit.

M. Mazankowski: Merci beaucoup, monsieur le président. J'aurais cru que ce genre de conduite eut été discuté à la dernière réunion de votre caucus. J'espère néanmoins que nos vis-à-vis vont tenir compte des arguments des représentants de ce côté-ci de la Chambre au sujet de l'avenir de l'agriculture et des répercussions de la mesure à l'étude.

• (2.40 p.m.)

Pour moi, les auteurs du bill avaient bien peu le sens des réalités d'une exploitation agricole. Ils jugent de tout cela d'une façon théorique et académique et n'ont pas su voir le côté unique de l'agriculture. C'est un mode de vie. Je n'aurais pas l'idée de la considérer tout bonnement comme un autre genre d'entreprise. C'est une industrie qui dépend, dans une large mesure, du succès des marchés d'exportation, et qui a ses hauts et ses bas selon les caprices des saisons. La récompense du travail des agriculteurs consiste la plupart du temps dans l'appréciation de leur mise de fonds.